

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° : **APPROBATION FINALE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA**
56-CC150922 **CCSSO**

Séance du : **L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze septembre, à vingt heures,** les membres du
15 SEPTEMBRE 2022 Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis
dans la salle polyvalente du Centre de rencontre de l'Obélisque à Senlis sous la présidence
de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été
convoqués le vendredi 9 septembre 2022, conformément aux dispositions de l'article
L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

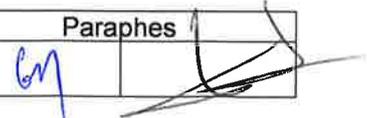
Nombre de Siégeaient à l'assemblée :
Membres : Madame BALOSSIER Françoise Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BENOIST Magalie Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent Monsieur MARECHAL Guillaume
- **En exercice :** 44 Monsieur BOUFFLET Pierre Madame MARTIN Emilie
- **Présents :** 29 Monsieur CHARRIER Philippe Monsieur MELIQUE Jacky
- **Pouvoirs :** 10 Monsieur CURTIL Benoît Madame MIFSUD Florence
- **Votants :** 39 Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
- **Absents :** 05 Monsieur DIEDRICH Wilfried Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GAUDUBOIS Patrick Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GUEDRAS Daniel Madame REYNAL Sophie
Madame JAUNET Christel Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LEFEVRE Sylvain Madame TONDELLIER Viviane

Résultats :
- **Pour :** 39
- **Contre :** -
- **Abstention :** -

Ont donné pouvoir :
Monsieur BARON Jean-Pierre à Monsieur GUEDRAS Daniel
Monsieur BOULANGER Damien à Madame BENOIST Magalie
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame REYNAL Sophie
Madame GORSE-CAILLOU à Madame SIBILLE Elisabeth
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur PATRIA Alexis
Madame PIERA Pascale à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Madame TONDELLIER Viviane
Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur ROLAND Dimitri à Monsieur BLOT Laurent

Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représenté par son suppléant :
Monsieur SICARD BRUNO par Madame DIDIER Valérie

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :
Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur FROMENT Daniel
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur LAPIE Dominique

Paraphes


Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint.

(6 Annexes jointes)

Monsieur François DUMOULIN, Vice-Président, expose aux membres de l'Assemblée délibérante que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la mise en place s'impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale regroupant plus de 20 000 habitants existant au 1er janvier 2017. Il est chargé d'apporter une réponse locale aux enjeux globaux (nationaux et internationaux) du changement climatique et de la facture énergétique.

Il a pour objectifs :

- de limiter les émissions de gaz à effet de serre ;
- de réduire la consommation énergétique ;
- d'augmenter la production locale d'énergies renouvelables ;
- d'améliorer la qualité de l'air ;
- de réduire la vulnérabilité des territoires.

L'élaboration du plan climat air énergie territorial de la CCSSO

Le Conseil Communautaire réuni en date du 18 avril 2018 a décidé, par délibération n° : 2018-CC-05-060 de s'engager dans l'élaboration de son PCAET.

Le PCAET a été réalisé à l'échelle des trois communautés de communes de Senlis Sud Oise, de l'Aire Cantilienne et des Pays d'Oise et d'Halatte.

Le diagnostic du PCAET comprend :

- Les consommations énergétiques, émissions de gaz à effet de serre et émissions de polluants atmosphériques & leur potentiel de réduction ;
- La description des réseaux de distribution d'énergie ;
- La production d'énergie renouvelable et de récupération & son potentiel de développement ;
- La séquestration carbone & son potentiel de développement ;
- La vulnérabilité du territoire au changement climatique.

La stratégie territoriale a été construite grâce à une concertation élargie

- Questionnaire à destination des habitants par voie numérique et en format papier dans les mairies des communes du 20/07/2019 au 20/09/2019
- Concertation des élus et acteurs territoriaux (3 ateliers thématiques).
 - o La consommation énergétique et les émissions de GES et polluants atmosphériques
 - o La production d'énergie renouvelable
 - o L'adaptation au changement climatique

28 axes stratégiques ont ainsi été identifiés qui se répartissent sur 7 secteurs :

- ✓ Le parc bâti et le cadre de vie
- ✓ Les transports
- ✓ L'industrie
- ✓ L'agriculture et la sylviculture
- ✓ Les déchets
- ✓ Les énergies renouvelables
- ✓ L'adaptation du territoire au changement climatique

Paraphes	
	

Le plan d'actions a été élaboré dans le cadre de 4 ateliers de concertation élargie organisés de juillet 2019 à novembre 2019 sur les thématiques des objectifs stratégiques :

- ✓ Baisse des consommations d'énergie
- ✓ Rénovation du parc bâti
- ✓ Développement des énergies renouvelables
- ✓ Adaptation du territoire aux effets du changement climatique

Ce programme d'actions répond aux objectifs stratégiques et précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées. Il comprend 47 actions envisageables, chacune d'entre elles étant précisée dans une fiche action.

Le Conseil Communautaire a été sollicité pour approuver le projet du PCAET (Cf. délibération n°2020-CC-07-174 du 17 décembre 2020).

Ce projet a été transmis pour avis à l'autorité environnementale, au préfet de Région et au Président du Conseil Régional par courrier en date du 17 mai 2021.

Le préfet de Région a rendu un avis motivé par courrier en date du 6 août 2021, le Président du Conseil Régional a rendu un avis motivé par courrier en date du 20 septembre 2021 et la Présidente de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France a rendu un accord tacite par courrier en date du 7 septembre 2021.

Le projet de PCAET a ensuite été mis à disposition du public, par voie électronique via le site internet de la Communauté de Commune Senlis Sud Oise, du 1^{er} décembre 2021 au 15 janvier 2022 inclus.

Le projet de PCAET était également consultable au siège de la Communauté de Communes en version papier et dans les communes auprès de la Maison France Service Itinérante sur cette même période.

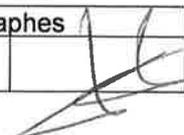
Cette consultation du public a permis de recueillir 5 réponses d'associations/collectifs et 10 réponses de particuliers sur les 3 Communautés de communes.

A la suite de la réception des avis des autorités et des réponses du public, les fiches actions ont été modifiées et actualisées. Un mémoire de réponse a été rédigé pour répondre aux observations des avis réglementaires et aux remarques du public.

Le dossier du plan climat air énergie territorial de la CCSSO comprend 6 éléments :

- 1) Diagnostic territorial
- 2) Stratégie territoriale
- 3) Plan d'actions (partie 4)
- 4) Fiches actions
- 5) Déclaration environnementale
- 6) Mémoire de réponse aux 3 avis des instances publiques et au public

Après approbation par le Conseil communautaire de la version finale du PCAET, il sera ensuite mis à jour tous les six ans. Il comporte un dispositif de suivi et d'évaluation portant sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Paraphes	
	

Le Comité de Pilotage continuera à être sollicité pour garantir la bonne mise en œuvre du PCAET. Une première évaluation du programme d'actions sera réalisée à mi-parcours, trois ans après l'adoption du PCAET. Cette évaluation fera l'objet d'un rapport mis à disposition du public.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article L.2113-6 et L.5211-10 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article R.229-53 ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) notamment l'article 190 ;

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

Vu la délibération n° 2018-CC-05-060 du 10 avril 2018 relative à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'avis favorable de la commission Transition Climatique et Energétique, nouvelles mobilités du 22 juin 2022 ;

Considérant la nécessité d'adopter le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix «POUR», aucune voix «CONTRE», aucune «ABSTENTION», les membres du Conseil Communautaire :

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 - D'APPROUVER le PCAET de la Communauté de communes de Senlis Sud Oise pour une durée de 6 ans, avec une évaluation obligatoire à mi-parcours ;

Article 2 – D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
à Senlis, le 15 septembre 2022
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

